

LE COURRIER DE ROUBAIX

PAIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 52 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continué jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 4 MAI 1890

LES GREVES A ROUBAIX

Réunion des ouvriers charpentiers
A deux heures, a eu lieu, à la salle Philémon, rue Pierre Motte, une réunion des ouvriers charpentiers et menuisiers en grève. On a décidé qu'on irait, d'atelier en atelier, forcer à cesser le travail tous les menuisiers et charpentiers qui ne chômaient pas. Ils se sont rendus chez plusieurs patrons et ont réussi à entraîner leurs camarades. Arrivés devant les ateliers de M. Fontaine, rue de la Redoute, ils ont été dispersés par une patrouille de M. Houtier, commissaire de police, et arrêté le nommé Fontaine, d'origine belge, qui tenait en mains la liste des maisons où l'on devait faire cesser le travail, ainsi que deux autres belges, les plus compromis.

Les délégués à la Mairie
A deux heures, les délégués ouvriers arrivent à la Mairie où M. le Maire leur déclare que les patrons ne s'étant pas encore réunis à la Mairie, on ne peut leur donner de réponse définitive; les délégués reprennent le chemin de leur local.

Cinq industriels, MM. Eugène Motte, Ch. Jancœur, le docteur Lefebvre, et César Pollet, ont eu à quatre heures une longue conférence avec M. le Préfet du Nord, M. le Procureur général et M. le Maire de Roubaix.

A cinq heures, les délégués ouvriers, au nombre de onze, reviennent à la Mairie et sont reçus quelques instants après, M. le Maire leur ayant que tous les patrons sont convoqués, demain dimanche, et qu'il se pourra leur donner de réponse que demain à dix heures.

Retour des délégués rue Vallon
Les délégués se retirèrent et reprennent le chemin de la rue Vallon où ils doivent rendre compte aux grévistes de la démarche qu'ils viennent de faire.

Les délégués suivent les rues de la Gare, de l'Alma, Blanchemais et arrivent rue Jacquart, suivis par une foule grossissante et qui se monte bientôt à 500 personnes.

Rue Jacquart. — Les délégués sont retournés
Arrivant à l'entrée de la rue Vallon, les délégués trouvent un piquet de 43e de ligne, sous les ordres d'un lieutenant qui barre la rue; en tête se trouvent MM. Achille Lopera, conseiller municipal et Segard conseiller prud'homme.

Les soldats croisent la baïonnette et refusent de laisser passer.
MM. Lepers et Segard essaient de parlementer mais inutilement; le capitaine s'opposent très vivement jusqu'à la rue de France.

La foule pousse des cris; à ce moment, un piquet d'infanterie débouche de la rue de France prolongée et repousse la foule dans le haut de la rue Jacquart et de la rue de France.

M. Lepers réclame mais inutilement de son titre de conseiller municipal pour arriver à la rue Vallon... Une voix répond : je me moque des conseillers municipaux, on les enfilera à la course.

Retraite des délégués
Devant ce refus de les laisser pénétrer dans la salle de la Mairie, les délégués se rendent dans la rue de l'Alma; la foule grossit à vue d'œil dans les rues adjacentes; les rues Archimède, de France Jacquart, Vallon sont noires de monde; bientôt arrivent de nouvelles escouades de soldats, d'abord MM. Achille Lopera, conseiller municipal et Segard conseiller prud'homme.

Les soldats repoussent les curieux et dans les maisons voisines.

UN GRAVE INCIDENT

A sept heures 1/2 un incident très grave se produit rue Vallon.

Un lieutenant du 43e de ligne commandait divers pelotons de soldats et allait de l'un à l'autre quand, à l'angle de la rue Vallon et de la rue Jacquart, un individu le saisit par son dolman et, le prenant à la gorge, veut lui enlever son revolver.

En même temps, l'officier est entraîné par un ou plusieurs grévistes qui veulent le faire entrer de force dans un établissement qui se trouve à l'angle de la rue Jacquart, un individu le saisit par son dolman et, le prenant à la gorge, veut lui enlever son revolver.

En même temps, l'officier est entraîné par un ou plusieurs grévistes qui veulent le faire entrer de force dans un établissement qui se trouve à l'angle de la rue Jacquart, un individu le saisit par son dolman et, le prenant à la gorge, veut lui enlever son revolver.

On ignore si, parmi ces derniers, se trouvent les agresseurs.

A la suite de cet incident, des renforts sont demandés; des pelotons de dragons, des gendarmes à cheval arrivent et chargent la foule à plusieurs reprises.

La nouvelle de cette agression s'est subitement répandue en ville; elle a été considérablement grossie; on allait jusqu'à dire que des soldats avaient été tués.

La rumeur sur la plus répandue était que la troupe avait été corcée par une bande de grévistes qui s'était vu sur elle, et que les soldats avaient été obligés de faire feu pour se défendre. C'est ce dernier bruit qui parvint à l'Hôtel-de-Ville.

Les autorités se rendent rue Vallon

Immédiatement M. Val-Durand, préfet du Nord, M. Maulion, procureur général, M. Julien Lagache, maire de Roubaix, M. Welter, procureur de la République et M. Legrand, juge d'instruction, se rendent rue Vallon.

Leur arrivée près du local l'Avenir a de nombreux applaudissements écolait.

M. le Préfet s'entretient avec M. Barroyer, commissaire central et donne des ordres pour que toutes les issues des rues jusqu'à la rue de Tourcoing soient occupées par la troupe.

Les cavaliers continuent à repousser la foule. Les autorités restent pendant près d'une demi-heure rue Vallon où le lieutenant, qui a été brutalisé, reconstruit la scène de violence dont il a été l'objet.

Lorsque M. Val-Durand se présente à l'angle de la rue de Tourcoing, le citoyen Segard proteste contre la consigne des troupes qui s'oppose à son passage et M. le Préfet lui dit qu'il est décidé à faire réprimer, de la façon la plus énergique, toutes les manifestations de la rue qui seraient de nature à troubler la tranquillité publique.

Un exalté
On amène, à ce moment, devant M. Welter, procureur de la République, un individu que les agents ont arrêté pour entraves à la liberté du travail.

M. le procureur procède, séance tenante, à son interrogatoire mais l'inculpé lui lance cette apostrophe violente : « Dans trois mois, je vous ferai votre affaire. » Il est solennellement garrotté et conduit à la mairie sous bonne escorte.

Retour des autorités à la Mairie
M. le Préfet et les autorités qui l'accompagnent retournent à la Mairie, et donne des ordres sévères à M. le général Bidault, pour que la sécurité soit assurée dans ce quartier.

La fermeture du local l'Avenir
A la suite de ces désordres, M. le préfet a décidé la fermeture du local l'Avenir.

De même, M. le maire de Roubaix a fait afficher l'arrêté suivant :

« REPUBLIQUE FRANÇAISE. — VILLE DE ROUBAIX
« Nous, Maire de la ville de Roubaix,
« Vu notre arrêté en date du 29 juin 1884 portant réglementation de la police des cafés et cabarets;
« Vu la loi du 6 avril 1884, article 97;
« ARRÊTONS :
« Art. 1er. — Notre arrêté sus-visé du 29 juin 1884 est modifié comme suit :
« Les cafés, cabarets et autres débits de boissons seront fermés tous les jours à neuf heures du soir sur le territoire de Roubaix.
« Art. 2. — Monsieur le Commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.
« A Roubaix, le 3 mai 1890.
« Vu pour exécution d'urgence :
« M. le Préfet du Nord, JULEN LAGACHE.
« M. le Maire, JULIEN LAGACHE. »

Une réunion rue Vallon
A huit heures et demie, M. le commissaire central arrive avec M. Segard délégué. M. Segard pénètre dans le local de l'Avenir et vient rendre compte aux ouvriers grévistes de leur démarche de la journée.

Environ 500 personnes sont réunies dans la salle. Il leur recommande tout d'abord de rester calmes, de ne pas se mêler aux agitateurs et surtout de se méfier de quelques meneurs qui ne recherchent que le désordre; il leur explique qu'après s'être présentés trois fois à la Mairie, dans la journée, les délégués n'ont pu avoir de réponse définitive mais que les patrons devaient se réunir demain à 9 heures, on leur ferait savoir vers 10 heures, par voie d'affiche le résultat obtenu.

Il rend hommage à la courtoisie avec laquelle les délégués ont été reçus par M. le Préfet et M. le Maire de Roubaix et termine par recommander de nouveau aux ouvriers de rester calmes.

C'est demain à 9 heures, dit-il, rendez-vous ou vous fera connaître la décision par voie d'affiche, ou en mettra pas après.

Les paroles de M. Segard sont fort applaudies, pas un cri n'est poussé et c'est dans le plus grand calme que sortent les personnes présentes à la réunion.

Il est neuf heures, toutes les rues du quartier sont occupées par la force armée qui en défend l'entrée et ne laisse passer personne.

Pendant la soirée de ces arrestations ont été opérées dans la rue Jacquart, ce sont : Alexandre Liéard, 18 ans, tisserand, et de Charles, 30 ans, peintre, pour refus de circuler.

Les ouvriers peintres et les garçons boulangers
Les ouvriers peintres se sont réunis, le soir, à l'estaminet du Carrousel, au Trichon; quelques meneurs cherchent à provoquer aussi la grève parmi eux.

On veut également entraîner les garçons boulangers.

Troubles rue Sébastopol
A cinq heures et demie, 200 grévistes environ ont pénétré de force dans les ateliers de M. Meyers, mécanicien, rue Sébastopol.

Ils ont empêché les 20 ouvriers de la maison de continuer leur travail, les ont entraînés à leur suite, et se sont dirigés vers les ateliers de M. Martel, rue des Arts.

Mais, rue Milin, des gendarmes à cheval les ont dispersés.

L'aspect général
Autant le quartier de la rue Vallon était troublé, autant les autres étaient calmes; sur la grande place les ouvriers et les curieux sont de moins en moins nombreux.

Une bagarre rue de Tourcoing

Un soldat blessé
Deux agents, escortés d'un piquet de soldats, conduisaient à poste, en passant par la rue de Tourcoing, les deux grévistes arrêtés rue Jacquart, lorsque près de l'établissement du gaz, des ouvriers ont crié : « A bas la police ! » et ont, en même temps, jeté des pierres et des briques sur les agents et les soldats.

Un soldat du 73e de ligne, nommé Delanroy, a été atteint à la tête et a été grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôtel des pompiers où il a reçu les soins de M. Lanois, médecin-major du 10e bataillon de chasseurs à pied.

Les arrestations de l'après-midi
Voici la liste des personnes arrêtées dans l'après-midi :

Evariste Vansevel, 62 ans, terrassier, à Maroquin-Barou; Camille Warrem, rattaché, 19 ans, à Watterloo; Cyrille Bernard, 19 ans, tisserand, rue Cugnot; Félix Deschamps, 18 ans, tisserand, rue Chevroul; Arthur Bernard, tisserand, rue de la Limite; Pierre Marpoil, 29 ans, tisserand (belge); Iva Scock, 58 ans, tisserand (belge); Henri Vandamme, 44 ans, manoeuvre (belge); Emilio Delbecq, 28 ans, mécanicien.

Pierre Sergent, 25 ans, mouleur, rue Bernard; Victor Dubois, 24 ans, mécanicien, Tourcoing; Henri Vandezique, 25 ans, mécanicien, à Gand; Jean Grégoire, 20 ans, mécanicien à Mousaux; Charles Vanderaeghe, 39 ans, mécanicien à Gand; Louis Létameur, 34 ans, mécanicien à Monsfort.

Les sept derniers ont été arrêtés rue des Arts, à la suite de l'incident de la rue Sébastopol. Les autres arrestations ont été faites pour cris séditieux, outrages et rébellion envers les agents.

La soirée
M. le Préfet, M. le procureur général, et le parquet de Lille ont quitté Roubaix, par les derniers trains.

Le reste de la soirée a été absolument calme. Les patrouilles ont continué dans tous les quartiers.

L'affiche suivante va être apposée sur les murs de Roubaix :

VILLE DE ROUBAIX, CHAMBRE DE COMMERCE
« Les industriels de Roubaix, non moins dévoués que les ouvriers d'arriver à une diminution des heures de travail sans pouvant appliquer qu'après une entente internationale, demandent que le gouvernement prenne au plus tôt l'initiative de cette réglementation internationale.
« A cet effet, le Comité de délégués chargé de porter aux pouvoirs publics l'expression de ce vœu.
« Pour les industriels réunis :
« HENRI MATHEON.
« Roubaix, le 3 mai 1890. »

Encore des renforts
Evreux, 3 mai. — Deux escadrons de dragons partent ce soir pour Roubaix.

A quatre heures, une compagnie du 8e régiment d'infanterie de St-Omer, était arrivée à Roubaix.

LES MANIFESTANTS devant le Tribunal correctionnel de Lille

Les individus arrêtés jeudi et vendredi à Roubaix et à Lille ont comparu samedi devant le tribunal correctionnel.

Voici pour Roubaix : Philippe Coursier est prévenu de violence et outrages envers un agent de la force publique. M. Niégoville, sous-lieutenant de chasseurs à pied, était chargé de protéger, avec ses hommes, l'usine Amédée Provost, qui était une de celles désignées comme devant être attaquées par les grévistes. Un groupe nombreux stationnant devant l'usine, l'officier l'invita à se disperser, Coursier, qui était ivre, refusa de circuler et repoussa violemment M. Niégoville, qui le fit aussitôt arrêter et conduire dans l'intérieur de l'usine. La Coursier voulut se précipiter sur l'officier et n'en fut empêché que grâce à l'intervention de deux soldats. Coursier a déjà subi une condamnation pour coups. Dans cette affaire, M. Dassonville réclame une peine sévère. Le tribunal inflige à Coursier deux mois de prison et seize francs d'amende.

Adolphe Barcot, âgé de 19 ans, a déjà subi six condamnations. Le 2 mai, avec plusieurs autres individus, il menaça de tuer un ouvrier qui travaillait dans une maison en construction et qui refusait de cesser le travail. Quand cet ouvrier eut fini son travail, il le poursuivait en le menaçant toujours. Il dut recourir à la police et faire arrêter Barcot qui était le plus animé. Sur la route du poste, il déclara à l'agent, qui une fois sorti de prison, il y aurait du plomb pour la police et pour ceux qui l'avaient fait arrêter.

Le tribunal l'a condamné à 6 mois de prison. Vers dix heures et demie, sur la Grand-Place, Victorine Lorthoit a traité de grande bête un agent qui l'invitait à circuler, 10 jours de prison.

César Denoulet, condamné déjà cinq fois, a également outragé un agent sur la Grand-Place, 1 mois de prison.

Vers 9 heures trois quarts, un détachement de gendarmes vint disperser un groupe de grévistes qui essayaient de débaucher des terrassiers de la ville fut hù par la foule. La femme Marie Voureur fut arrêtée par un gendarme à qui elle adressait l'épithète de fainéant : elle répète cue

outrage jusqu'à un poste engageant la foule à venir la délivrer, 20 jours de prison.

Arthur Bauduin a été arrêté au même endroit. Il criait : Hou ! hou ! après les gendarmes. Dix jours de prison.

« deux heures du soir, près de la Place, la police dispersant un groupe, fut également hùde : A bas la police ! Elevez-les ! criait Cornelle Deenef. Arrêté par le brigadier de police, celui-ci lui reprochant cet outrage il lui déclara qu'il avait menti. Vingt jours de prison.

Joseph Desfontaines a dit à haute voix : « C'est la police qui met la discorde. Huit jours de prison.

Louis Henry a été arrêté à Lille. C'est un ouvrier de l'usine Crépy. Il a outragé le commissaire de police qui l'invitait à circuler. Il a aussi un casier judiciaire bien lourd; le tribunal le condamne à deux mois de prison.

Victor Dereuchier, de Lille, également, faisait partie de la bande qui a voulu envahir l'usine sévère et y interrompre le travail. Quinze jours de prison.

A TOURCOING LA JOURNÉE DE SAMEDI

Des cinq heures et demie du matin, on voyait de nombreux groupes d'ouvriers se diriger vers la place Thiers, lieu ordinaire des réunions des grévistes. Des femmes, des filles, de jeunes garçons en grand nombre, et non les moins animés, faisaient partie des manifestants. S'il y a des chefs, ils se tiennent prudemment à l'écart; car il ne paraît guère y avoir de direction unique. Les groupes, les bandes, qui vont parcourir les rues et recommencer les faits regrettables de la veille, se forment pour ainsi dire au hasard.

Bientôt cependant divers cortèges sont organisés et se mettent en marche par les rues des Nonnes, Chanzy, Turneau, etc.

Les uns chantent la *Marseillaise*. Après la médopée de vendredi :

Un dix trois-cinquante
On n'écrit pu pour quarante-sons.
D'autres disent sur des airs connus :
Si n'voul't pas nous ringriner,
In va betot tout demoirir!

Et en effet cela ne tarda pas. La bande qui a pris par la rue Chanzy, jetté des pierres dans les fenêtres de la filature Dewarvin-Crombez, déjà autèque hier. Les grévistes vont ensuite renouveler leurs tentatives chez MM. Tiberghein, à France, Caullie et Delaure, rue de l'Alma, Desurmont, rue de Gand et à d'autres établissements des rues St-Pierre et de Monin, rue Verte, etc. L'établissement de M. Tiberghein est bien gardé et les ouvriers ne demandent pas à faire grève. Ailleurs pour éviter de plus grands dégâts, on fait arrêter le travail.

On ne cite plus guère, comme travaillant encore après-midi, que les établissements suivants : Lepers-Duval, filature, rue des Fiais; Dubrulle, peignage; Leplat, filature, rue Jean-Légrand; Le-maire-Régulier, filature de lin.

Une maison envahie par les grévistes

Pillage du mobilier
La bande qui avait visité Neuville, retraits en ville quand plusieurs des individus de cette bande entrèrent chez le directeur de la filature de M. Doubrun, rue de Gand. La dame, Mme Françoise-Lemaire était seule. Une partie du mobilier est pillé et les délégués ont répondu à son interpellation que si elle veut sauver le reste, elle doit leur remettre de l'argent, et ils reçoivent ainsi une centaine de francs.

Deux arrestations ont eu lieu : Gourley, Jean-Baptiste, 20 ans, né à Carrin, et Louis Leclercq, 16 ans, de Tourcoing.

Autre fait grave : Dans l'impassé du Lac est l'établissement de M. Anselme Delplanque, marchand de déchets, à trois heures de l'après-midi, un groupe de 150 grévistes va y briser toutes les fenêtres, ainsi qu'à la filature de M. Duvillez-Labbe.

Les prisonniers

Neuf prisonniers arrêtés hier et aujourd'hui sont partis pour Lille, à 5 h. 07, sous la conduite de trois gendarmes.

Une brutale agression

Vers quatre heures après-midi, M. Dujardin, secrétaire au bureau d'octroi, rue Desurmont, tendant du bruit, sortit de son bureau. On avait jeté des pierres dans les fenêtres de la filature de M. Lemaire-Régulier, rue de la Cloche. Un individu qui se sauvait tenant à la main un énorme coudin, lui en porta, en passant près de lui, un terrible coup sur le côté gauche de la tête, et le blessa grièvement. L'homme a été arrêté.

Les arrestations
Les arrestations pour faits de désordre ont été assez nombreuses.

Louis Dutilleul, âgé de 35 ans, demeurant rue du Niot, jetté des pierres chez M. Hutin-Waughand, rue Ste-Germaine. Le brave brigadier Clarière, à qui il fut signalé, alla l'interpeller au milieu d'un grand nombre de ses compagnons et le maintint malgré la plus vive résistance et les coups qui lui étaient portés.

Malheureusement, dans la lutte, le brigadier a eu le poignet droit foulé.

Théodore Lotot, 21 ans, rue Neuve, et Cyrien Delanroy, 26 ans, des Quinze-Bouteilles, tous deux rattachés, pour bris de carreaux.

Auguste Delmaure, 33 ans, rattaché, pour jet de pierres dans les fenêtres de M. Honoré à la Malencro.

Vandevroude Désiré, corroyeur, âgé de 44 ans, né à Bruxelles, demeurant au Chêne-Houplines, pour rébellion et ivresse. Il est en outre poursuivi civilement pour bris de clôture au préjudice d'une voisine avec laquelle, il est en désaccord.

Une charge rue de Tournai
Vers quatre heures de l'après-midi, la bande dont une partie a brisé les carreaux impasse du Lac et dont l'autre partie avait pris par la rue d'Avray, s'était reformée rue de Tournai et empêchait toute circulation. Un gendarme arriva à la tête de cinq chassés et une charge vigoureuse eut en un clin d'œil débarrassé la rue. Il y eut force boucousades mais pas de chute grave.

Une idole d'Ivroigne
A sept heures du soir un anarchiste, placé au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, à un endroit où agents ni gendarmes ne pouvaient le voir, pérorait au milieu d'un groupe assez nombreux et tenait les propos les plus incendiaires, terminant chaque fois par le cri : « Vive la Révolution sociale. » Il disait avoir cinq enfants et il paraissait avoir bien vécu. Signe particulier : il est borgne.

Proclamation du maire
A cinq heures on publie à son de caisse une proclamation du maire qui est ensuite affichée sur tous les murs :

« MAIRE DE TOURCOING
« Le Maire de la Ville de Tourcoing invite instamment les ouvriers à ne pas prolonger une grève qui a duré des heures de fatigue, mais qui n'a profité qu'à ceux des patrons et ne pourrait profiter qu'à l'étranger.
« Des mesures énergiques seront prises pour protéger ceux qui voudraient travailler.
« Les rassemblements seront dispersés vigoureusement et ceux qui résisteront seront punis conformément à la loi.
« L'expulsion immédiate sera prononcée contre les étrangers qui voudraient s'y mêler. »

« La soirée s'annonce comme devant être aussi calme qu'hier. Les groupes se sont dispersés et la ville reprend son aspect ordinaire.
« Nous apprenons qu'un bataillon d'infanterie doit arriver dimanche après-midi afin de permettre de garder tous les établissements.

La réunion des délégués
A six heures du soir, une réunion a eu lieu, à l'hôtel-de-ville, sous la présidence du Maire, entouré M. François Masurel, pour les patrons et les délégués ouvriers. M. Dron, qui assistait aussi à cette réunion qui malheureusement n'a pas donné de résultats immédiats.

M. Masurel a exposé que tous les patrons étaient disposés à demander aux pouvoirs publics l'abaissement de la durée des heures de travail, mais que l'intérêt de tous lui faisait que cette mesure fut générale et internationale et qu'elle ne pouvait pas être prise du jour au lendemain.

La discussion a été très animée. M. Dron est intervenu pour rappeler au calme les délégués ouvriers. Il leur a représenté qu'ils avaient le tort de subir l'influence de quelques meneurs et de réclamer brusquement aux patrons une réglementation des heures de travail qui ne peut être établie que par une loi, et qu'il leur fallait consulter leurs camarades et à ne formuler que des revendications pratiques et si elles leur servent d'intermédiaire avec les patrons. Il prêche la conciliation. Il supplie les délégués de faire tous leurs efforts près de leurs camarades afin d'arriver à une entente.

Les délégués maintenaient toujours leurs prétentions c'est-à-dire la limitation à 10 heures avec un salaire calculé sur la base d'un travail de douze heures.

En résumé il a été décidé qu'une nouvelle réunion aura lieu lundi à neuf heures du matin.

Les affaires administratives et judiciaires à Tourcoing
A une heure, M. le préfet, M. Maulion, procureur général et son substitut, M. Welter, procureur de la République, le chef d'escadron de gendarmerie Lanolot, M. le juge d'instruction Le-grand et son greffier, descendaient à Tourcoing et avaient une longue conférence avec M. le Maire et le commissaire central. Ces messieurs quittèrent la ville vers trois heures, laissant à Tourcoing M. le substitut Guilmain.

L'UNION DES FILATEURS de Roubaix-Tourcoing
L'Union des Filateurs de Roubaix-Tourcoing s'est réunie, samedi matin, à l'Hôtel du Cygne. A la suite de cette réunion, la lettre suivante a été adressée à MM. les Maires de Tourcoing et de Roubaix :

Monsieur le Maire,
Conformément à la promesse que je vous ai faite hier, je viens, au nom des filateurs de laine de Roubaix-Tourcoing, vous communiquer la décision prise dans la réunion de ce jour, afin que vous puissiez entretenir les ouvriers intéressés qui vous ont adressé par écrit leurs revendications.

En raison de la situation désastreuse des affaires de l'état d'infériorité dans laquelle l'industrie du pays se trouverait placée vis-à-vis de la concurrence étrangère, les filateurs de laine ne pensent pas qu'il leur soit possible de réduire la durée du travail, sans qu'une loi nouvelle se soit votée par le Parlement ou qu'une entente internationale n'ait été faite sur ce point, mais ils s'engagent à se conformer strictement à la loi de douze heures actuellement en vigueur.

Ils émettent même l'avis que le gouvernement devrait, dans le plus bref délai possible, occuper la réglementation des heures de travail, et les ranger à l'entente volontaire à une diminution progressive.

Nous croyons en effet, que les prétentions exagérées que nous sommes parvenus à faire accepter par nos ouvriers leur cause, amèneraient inévitablement la décadence de nos industries.

Telles sont, monsieur le Maire, les considérations

qui ont amené la réunion à se prononcer pour le maintien du statu-quo.
« Agréés etc.
« Pour l'union des Filateurs,
« L. PRÉVAUST.

A LANNOY

L'état du petit blessé de ce matin est moins grave qu'on ne l'avait supposé d'abord, sa blessure est légère.

Les grévistes se propage à Willems, Anstaing, etc. Les troupes ont été rappelées de Lannoy à quatre heures, pour rentrer à Roubaix.

Les ouvriers posent les conditions suivantes aux patrons : ils demandent à ne faire immédiatement qu'un travail de 10 heures et à recevoir une paie supplémentaire de 25 cent. par jour.

Les patrons acceptent la réduction du travail à dix heures, mais refusent la paie supplémentaire.

A WILLEMS

Vendredi soir, vers six heures, une troupe de trois escadrons à quatre cents ouvriers venant de Lannoy et de Roubaix et composée en grande partie de gamins et de filles, s'est présentée à la grille de la filature de Mmes veuve Truffaut-Boutemy, en chantant et en criant.

Mme Truffaut, prévenue de leur arrivée, avait immédiatement donné ordre d'arrêter ses trois établissements.

Les grévistes se sont retirés sans rien briser; à la filature seulement ils ont cassé quelques carreaux et forcé la serrure. Plusieurs délégués ouvriers se sont rendus à la mairie où ils ont été reçus par le maire de la commune; ils ont déclaré qu'ils n'avaient rien à réclamer à Mme Truffaut, « vu qu'ils n'étaient pas ses ouvriers ».

Aujourd'hui samedi, par mesure de précaution, les établissements ont été fermés.

A RONCQ

Le travail avait commencé samedi matin à l'heure ordinaire, et les ouvriers n'eussent pas mieux demandé que de continuer. Mais vers 10 heures du matin MM. Leurent furent avertis qu'une bande nombreuse était au Bru-Pain se dirigeant sur leurs filatures. Ils prirent le parti d'arrêter et de faire ac-tir leurs ouvriers. Néanmoins quelques dégâts ont été commis, et des grévistes ont même fait feu devant le presbytère et d'autres maisons.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN
Vers 10 heures, une bande venue de Tourcoing, attaque à coups de pierres le tissage de M. Parent. La machine est arrêtée et les ouvriers sortent. Mais le travail a pu être repris dans l'après-midi.

HALLUIN
Vers 11 heures, une cinquantaine de grévistes venant de Roncq ont été dispersés par la police et la gendarmerie.

Aucun trouble n'a été signalé, la moitié des établissements sont fermés par crainte de 2000 grévistes annoncés par téléphone.

On craint beaucoup pour mardi prochain une grève générale éclatée à la suite de la St-Hilaire qui aura lieu lundi.

NEUVILLE
L'établissement de M. Parent a été visité par 300 grévistes environ venant de Roncq; c'est un tissage à la main, toutes les fenêtres ont été brisées.

<